Royaume du Maroc
Ministère de l'Economie, des Finances et de la Réforme de l'Administration

المملكة المغربية
وزارة الإقتصاد والمالية وإصلاح الإدارة

AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT SUR OFFRES DE PRIX N° 7/2021/MEFRA/AC/INF
RESERVE AUX PETITES ET MOYENNES ENTREPRISES NATIONALES, AUX COOPERATIVES OU UNE UNION DE COOPERATIVES ET AUX AUTO-ENTREPRENEURS

Le 17 mars 2021 à 10 heures, il sera procédé dans la salle de réunions de la Direction des Affaires Administratives et Générales (DAAG), sise Entrée «D», bâtiment extension du Ministère de l'Economie, des Finances et de la Réforme de l'Administration 2ème étage, Quartier administratif – Rabat- Chellah, à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert sur offres de prix relatif à l'acquisition de logiciels de développement pour le compte de la Direction du Budget du Ministère de l'Economie, des Finances et de la Réforme de l'Administration.

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré au service des Achats de la Direction des Affaires Administratives et Générales - Ministère de l'Economie, des Finances et de la Réforme de l'Administration- Rabat - Chellah. Bureau n°221, 2ème étage Entrée «D», Il peut être téléchargé à partir du portail marocain des marchés publics (www.marchespublics.gov.ma) et du site Internet du Ministère de l'Economie, des Finances et de la Réforme de l'Administration (www.finances.gov.ma , Rubrique ''Appel d'Offres'').

Le montant du cautionnement provisoire est fixé à 7.500,00 DH (Sept mille cinq cents dirhams);
L'estimation des coûts des prestations est fixée à 459.360,00 DH TTC (Quatre Cent cinquante Neuf mille trois cent soixante dirhams toutes taxes comprises) ;

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du décret n°2-12-349 du 8 joumada I 1434 (20 mars 2013) relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :

- soit déposer, contre récépissé, leurs plis dans le bureau d'ordre de la DAAG du Ministère de l'Economie, des Finances et de la Réforme de l'Administration ;
- soit les envoyer par courrier recommandé, avec accusé de réception, au bureau précité ;
- soit les remettre au Président de la commission d'appel d'offres au début de séance et avant l'ouverture des plis.
- soit transmettre leurs dossiers par voie électronique au maître d'ouvrage via le portail marocain des marchés publics.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 6 du règlement de la consultation.
En application des dispositions :

- De l'article 6 de l'arrêté n° 3011.13 du 24 hija 1434 (30 Octobre 2013), du Ministre de l'Economie et des Finances, pris pour l'application de l'article 156 du décret n° 2-12-349 du 8 joumada I 1434 (20 mars 2013) ;

- Des article 25 et 156 du décret n°2-12-349 tels qu'ils ont été modifié et complété par le décret n°2-19-69 du 18 Ramadan 1440 (24/05/2019).

Il est à signaler que le présent appel d'offres est réservé aux petites et moyennes entreprises nationales, aux coopératives, ou une union de coopératives et aux auto-entrepreneurs.

Les concurrents sont invités à fournir les pièces prévues par l'article 4 de l'arrêté précité, par l'article 25 du décret n°2-12-349 tel qu'il a été complété et modifié et à l'article 6 du règlement de consultation.